



USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE A LA PRESIDENCE CHARGE
DE LA BONNE GOUVERNANCE,
DE LA PRIVATISATION, DE L'INSPECTION
GENERALE DE L'ETAT ET
DE L'ADMINISTRATION LOCALE

Retraite Gouvernementale sur l'Amélioration du Processus de Réformes au Burundi: Septembre 2008



Rapport Général

1. Introduction

La retraite gouvernementale s'est tenue du 16 au 18 septembre 2008 dans les enceintes du Grand Séminaire Jean Paul II à Gitega, le moment fort ayant été marqué par les cérémonies d'ouverture qui ont été rehaussées par la présence de S.E. Honorable Pierre Nkurunziza, Président de la République.

Les cérémonies d'ouverture ont été ponctuées par quatre discours:

1. Accueil par le Gouverneur de la Province de Gitega
2. Discours de circonstance par le Ministre à la Présidence en charge de la Bonne Gouvernance
3. Discours de Madame Patricia Moller, Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique
4. Discours d'ouverture par Son Excellence Honorable Pierre Nkurunziza, Président de la République

Avant de suivre les discours marquant le début de la retraite, le Protocole d'Etat a demandé à Mgr Evariste Ngoyagoye, Archevêque de l'Archidiocèse de Bujumbura et Président de Conférence des Evêques Catholiques du Burundi, de faire une prière pour mettre cette retraite gouvernementale dans les mains du Seigneur pour qu'elle ait son effet. L'Archevêque Ngoyagoye a commencé par un moment de silence en soulignant que « c'est dans le silence que Dieu parle au cœur. Et le cœur est le siège de la pensée, de la volonté, des bonnes actions comme des mauvaises. Si le cœur reçoit la parole du Seigneur suit le moment de l'inspiration d'une bonne action ». Dans un silence profond, il a demandé « au Seigneur d'être la référence première fondamentale des idées » qu'ils allaient échanger, afin que « les résultats de cette semaine soient bénéfiques pour son peuple ».

Après ce moment de prière, les participants ont suivi les discours marquant les cérémonies d'ouverture de la Retraite.

Tous les intervenants se sont réjouis de l'organisation de cette retraite, un moment précieux pour l'équipe gouvernementale qui au bout d'une période de trois ans du mandat présidentiel sont amenés à évaluer le pas franchi, évaluer les réformes en cours et faire des projections pour la période à venir.

I.1. Le Gouverneur de la Province de Gitega

Il s'est félicité d'accueillir cette retraite dans sa province et a souhaité la bienvenue et un bon séjour à toute l'équipe gouvernementale et pleins succès à la retraite.



S.E. le Président Nkurunziza Pierre arrive au Grand Séminaire Jean Paul II, entouré par le Premier et le Deuxième Vice-président de la République.

I.2. Le Ministre à la Présidence en charge de la Bonne Gouvernance

Il a commencé son discours par remercier le Président de la République pour avoir « accepté de consacrer son temps en acceptant de parrainer cette rencontre gouvernementale », une précieuse occasion pour le Gouvernement, de revisiter son programme, de se rendre compte du pas déjà franchi et de la tâche qui les attend encore, « par rapport aux échéances politiques prévues pour rendre compte à la population » qui leur a confié la réalisation de ce programme.

Il a rappelé l'engagement du Gouvernement de promouvoir la transparence dans la gestion de la chose publique.

La décision de bâtir le développement sur un socle de bonne gouvernance, a-t-il souligné, « a été une des grandes options du Gouvernement issu des élections de l'année 2005 », tout en reconnaissant que « la bonne gouvernance est un processus et non un aboutissement ».

Parlant de la population, le Ministre a indiqué qu'elle « manifeste son adhésion totale au choix du Gouvernement. Elle manifeste même son impatience de voir les résultats tangibles de cette politique, en dénonçant une certaine lenteur dans la répression des actes de grande corruption ou détournement des fonds publics ».

S'exprimant sur la lutte contre la corruption, le Ministre reconnaît que la loi anti-corruption accuse des lacunes, et a indiqué que cette loi « mérite une révision qui permettrait aux institutions engagées dans la lutte contre la corruption d'appréhender tous les délits liés à la

corruption et aux infractions connexes, et d'atteindre certaines catégories de personnalités qui ne devraient peut-être pas jouir d'un quelconque privilège de juridiction ».

I.3. L'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique

Prenant la parole, Madame l'Ambassadeur a commencé son discours en indiquant que cette retraite offre aux membres du Gouvernement « une opportunité pour élever le processus démocratique à un niveau plus haut ».

Elle a salué les élections de 2005 qui ont amené ce gouvernement au pouvoir, des élections qui ont suivi les accords de paix issues des négociations d'Arusha, et qui étaient qualifiées de libres et justes par les observateurs internationaux, ce qui représente une réussite aux yeux de la communauté internationale.

Elle a souligné que cela est évidemment lié en partie aux efforts des bailleurs de fonds qui ont pris l'engagement d'accorder plus de \$650 millions en appui au plan d'actions prioritaires du Gouvernement.



Madame Patricia Moller, Ambassadeur des Etats-Unis prononçant son discours de circonstance.

Madame l'Ambassadeur n'a pas manqué de rappeler les différents défis auxquels le Burundi a dû faire face. « Tout au long des années passées, le Burundi faisait face au défi de la reconstruction de la Nation. Et comme c'est le cas pour toute démocratie naissante, le Burundi a fait face à une société civile revigorée, de citoyens impatientes, à un désaccord des partis politiques, à la flambée des prix des denrées alimentaires, mettant en péril la vie des citoyens vulnérables ».

Elle est revenue sur la responsabilité qui incombe au Gouvernement, « la responsabilité de continuer à faire avancer le pays en tant qu'architectes du début prometteur ».

C'est votre mandat, a-t-elle souligné, « votre courage et votre détermination desquels dépendra le bien-être de la population qui continue à vivre dans le pays, vos enfants et tous les enfants du Burundi qui attendent de vous de courageuses et sages décisions pour garantir un futur clair ».

Enfin, devait-elle conclure : « Cette retraite vous offre aujourd'hui l'opportunité d'initier un processus qui peut aider à trouver des solutions à tout au moins 4 importantes questions qui affectent l'avenir de beaucoup de personnes dans ce pays, dans les domaines de la jouissance d'un droit de propriété d'une terre, des droits de succession pour les femmes, de la prévention contre la corruption, le secteur économique et l'équité sociale. Indiscutablement, ces domaines génèrent des problèmes décourageants, mais en même temps, c'est vous qui aviez le pouvoir, la prévoyance et le mandat de votre peuple pour impulser un changement positif ».



Les Membres du Gouvernement suivant les discours d'ouverture de la retraite.

En terminant son discours, elle a demandé que le Seigneur leur donne détermination et soutien tout au long de leurs rencontres. Son souhait étant qu'ils puissent conclure la retraite par des engagements forts qui vont permettre l'amélioration du bien-être des Burundais, en rappelant que ce sont eux aujourd'hui qui peuvent offrir aux citoyens de leur pays une promesse et un espoir pour un lendemain meilleur.

I.4. Le Président de la République

Prenant la parole à son tour, le Président de la République a commencé son discours par une louange au Dieu Créateur : « Rendons grâce à Dieu, le Maître des temps et de nos vies, qui nous a accordé la faveur et la grâce de vivre ensemble trois années de paix et de démocratie retrouvée après plusieurs décennies de guerre fratricide ».

Il a poursuivi son discours en indiquant le pourquoi de faire une retraite gouvernementale maintenant : « Périodiquement, le Gouvernement du Burundi a choisi des moments privilégiés, en vue de recentrer son action et améliorer ainsi sa vision et ses prestations visant l'affermissement de la paix, la concorde sociale et le développement durable du pays par un travail bien pensé, bien exécuté et bien évalué. Aujourd'hui, nous sommes réunis à un moment particulier : trois ans après le jour où le peuple burundais nous a témoigné sa confiance pour conduire ses destinées ».



S.E. le Président procédant à l'ouverture de la retraite gouvernementale.

« Trois ans dans la reconstruction d'une Nation est une période très courte mais les faits et l'impact des changements amorcés sont là. Cette retraite gouvernementale nous permettra d'apprécier à leur juste valeur, les forces et les faiblesses, les opportunités et les menaces dans la réalisation du Programme du Gouvernement. Nous avons placé exprès très haut la barre de nos ambitions pour forcer la réalisation maximale, malgré la conjoncture délicate de sortie de crise et l'absence de préparation préalable des structures étatiques et des citoyens burundais. Ne dit-on pas que pour construire une vraie Nationale, il faut des rêves et des idéaux. C'est cela la vision ».

Poursuivant son discours, le Président de la République a indiqué les trois axes sur lesquels reposera la retraite, à savoir :

- La politique gouvernementale de transparence et de lutte contre la corruption, un des piliers de notre programme politique
- La politique de promotion du secteur économique
- Les politiques favorables à l'équité sociale

A l'issue de cette retraite a indiqué le Président de la République, « nous espérons que les membres du Gouvernement adopteront des méthodes d'action qui font la promotion de la participation inclusive dans la conduite des réformes et des attitudes de lutte efficace contre la corruption et les malversations économiques ».

Il a terminé son discours en renouvelant ses remerciements « au Gouvernement Américain qui a bien voulu appuyer cette retraite à travers son agence d'exécution, USAID Burundi » et à l'endroit « de tous les partenaires au développement ».

5. La retraite proprement dite

II.1. Les participants

La retraite gouvernementale a vu la participation du Président de la République, du Deuxième Vice-président de la République, les membres du Gouvernement, les Chefs de Cabinet du Président et des Vice-présidents, les conseillers principaux à la Présidence de la République, à la Première et à la Deuxième Vice-présidence. Suite au décès de la belle-mère du Premier Vice-président de la République survenu la veille, celui-ci n'a pu qu'assister aux cérémonies d'ouverture de la retraite.

Quelques Ministres n'ont pas pu participer à cet événement, car se trouvant en mission à l'extérieur du pays. Il s'agit du Ministre de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique, du Ministre de l'Intégration Régionale, du Vice-ministre chargé de l'Enseignement de base et secondaire.



S.E. le Président Nkurunziza Pierre au Grand Séminaire Jean Paul II, en compagnie du Deuxième Vice-président de la République et le Ministre en charge de la Bonne Gouvernance.

Compte tenu du fait que la retraite gouvernementale se voulait être le couronnement de tout un processus de réformes participatifs, le Cabinet du Président et le Ministre en charge de la Bonne Gouvernance ont souhaité la participation des Conseillers principaux à la Présidence de la République, la Première et la Deuxième Vice-présidence de la République à la Retraite, étant donné qu'ils sont impliqués dans le suivi et l'évaluation des réformes initiées au sein des différents Ministères.

Des Chefs de Missions Diplomatiques accrédités au Burundi, des Représentants des Organisations Internationales et des Confessions religieuses ont assisté aux cérémonies d'ouverture de cette retraite.

II.2. Communications et débats

Après les cérémonies d'ouverture, le facilitateur a présenté à l'auguste Assemblée la méthodologie, les objectifs de cette retraite, ainsi que les consultants devant présenter des communications sur les 3 thèmes retenus, à savoir :

- Les réformes prioritaires dans le domaine économique
- Les réformes prioritaires dans le domaine de l'équité sociale
- Les standards internationaux de lutte contre la corruption : les mesures préventives

Ces communications ont été suivies par des débats et des travaux en groupes.

II.3. Présentation du cadre de la Retraite par le Directeur du Projet USAID Burundi Policy Reform

En sa qualité de Directeur du Projet, il a déclaré qu'il se sentait honoré de voir que le projet a pu contribuer à la mise en place de cette importante rencontre. Il a poursuivi sa présentation en indiquant que « l'USAID Burundi Policy Reform Project a débuté sa présence en octobre 2007 en créant des liens étroits avec son Ministère de référence, le Ministère à la Présidence en charge de la Bonne Gouvernance et de la Privatisation », et que « son mandat est de soutenir ce Ministère, pour d'une part proposer et mettre en place des mécanismes transparents, participatifs et inclusifs de processus de réformes, également de créer et de favoriser l'accès à des modèles internationaux qui peuvent inspirer le Gouvernement à développer des réformes convenables et souhaitables pour le pays ».

Il a rappelé que « cet événement constitue un aboutissement d'une démarche soutenue par le Ministère de la Bonne Gouvernance et ce projet de l'USAID ».

En effet, a-t-il souligné, « au-delà des ateliers de réflexion qui ont eu lieu au cours des derniers mois dans les secteurs de la gouvernance, de la lutte contre la corruption, de la formation des médias, du management et du leadership des Chefs de Cabinet et cadres du gouvernement, et j'en passe, trois importantes tables sectorielles dont vous avez entendu parler ce matin, ont eu lieu. Ces tables regroupaient un éventail de composantes de la société burundaise, et se sont toutes penchées sur les questions de gouvernance, du secteur privé et de l'équité sociale. De ces tables ont émané des recommandations sur les processus de consultation souhaités, et sur le contenu spécifique de certaines réformes à venir ».

Ce type de réflexions et de consultations, a-t-il fait remarquer, « ont confirmé le bien fondé de la démarche participative qui avait été initiée par votre gouvernement et soutenu par ce projet dans la révision si fondamentale du code foncier. Une concertation très positive s'est d'ailleurs déroulée entre le Comité Interministériel créé le 11 juin dernier, USAID, l'Union Européenne et la Coopération Suisse, et a abouti hier à la validation de la lettre de politique foncière et prochainement à la soumission à votre Gouvernement d'un draft de code foncier ».

Ainsi donc, a-t-il souligné, « si plusieurs réformes s'avèrent nécessaires dans un Burundi qui a encore les séquelles de la guerre, certaines d'entre elles ont été retenues par les tables sectorielles comme étant prioritaires, et pourraient faire éventuellement objet de discussion au cours de cette retraite. Il s'agit notamment des moyens de prévention de la corruption, de renforcement du secteur privé par le soutien à l'intégration économique régionale et des mesures d'appui aux enfants défavorisés, principalement dans le secteur de l'éducation de base ».

En conclusion, il a indiqué qu'en « harmonie avec les priorités annoncées par votre Gouvernement en matière de transparence et des processus inclusifs par lesquels les projets de lois et autres politiques sont développés, nous espérons que cette retraite constituera l'amorce de l'identification de telles méthodes consultatives, ainsi que le consensus sur la façon dont ces réformes devraient se présenter ».

Après cette présentation qui recentre le cadre de cet important événement, ce fut le temps de suivre les communications permettant aux membres du Gouvernement de comprendre les enjeux du moment, du moins dans les secteurs ciblés.

Après ces communications, les participants à la retraite ont eu l'occasion de faire des commentaires sous forme de contributions, lesquelles contributions avaient l'avantage d'apporter des clarifications nécessaires permettant une bonne perception des réformes jugées prioritaires dans les domaines ciblés.

II.4. Première communication : Les réformes prioritaires dans le domaine économique

Le consultant Cyprien Mbonigaba a parlé de l'intégration régionale, de la privatisation et du secteur privé.

Dans son introduction, il est revenu sur le pourquoi d'opérer des réformes économiques, quelles étaient les réformes prioritaires dans les domaines de l'intégration régionale, des entreprises publiques et du secteur privé, en partant d'un cadre référentiel qui repose sur la Vision 2025, les OMD 2015 et le CSLP 2007-2010.

Revenant sur l'intégration régionale, le consultant s'est limité sur l'intégration du Burundi dans l'EAC qui est intervenue le 1^{er} juillet 2007 après le dépôt officiel des Instruments de ratification du Traité d'Adhésion. Il a rappelé que « la Communauté Est Africaine est une Communauté qui a une Vision, celle de voir les Etats membres unis politiquement, prospères, compétitifs et sécurisés et qui s'est donnée la mission d'élargir et d'approfondir l'intégration économique, politique, sociale et culturelle dans le but d'améliorer les conditions de vie des populations des pays membres à travers la compétitivité, l'augmentation de la valeur de la production, le commerce et les investissements.

Parlant des réformes envisagées dans ce domaine, le Consultant a mis en exergue celles qu'il estime être prioritaires, à savoir :

- Le passage de la T.T (taxe de transaction) à la T.V.A (taxe sur la valeur ajoutée)
- La mise en place de l'office Burundais des Recettes « Système de « Revenues Authorities » afin de garantir une collecte maximale des recettes fiscales
- L'application du Protocole sur l'Union Douanière en adoptant la structure à trois bandes du Tarif extérieur Commun (0% pour les matières premières et les biens d'équipement, 10% pour les produits Intermédiaires et 25% pour les produits finis)
- L'élaboration d'une liste des Produits sensibles et l'élimination des Tarifs Intérieurs à la Communauté Est Africaine
- L'harmonisation avec les Lois de la Communauté notamment pour ce qui est des Normes, de la Loi sur la Concurrence et du Code des Investissements
- L'élimination des Barrières Non Tarifaires
- L'application des critères de convergence macro économique de la Communauté
- L'application de l'Exercice Fiscal s'étendant du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante
- La coopération et la participation dans le programme de coopération pour le développement des Marchés des Capitaux
- L'adoption des normes prudentielles de gestion et de supervision bancaires
- L'adoption de la convertibilité des Monnaies des pays membres de l'EAC

Abordant la question des entreprises publiques, il a indiqué qu'elles occupent une place de choix dans l'économie burundaise, mais qu'elles font face à beaucoup de défis : management déficient, surendettement, vétusté de l'outil de production, subventions directes ou indirectes.

Face à ces défis, des réformes s'imposent, a-t-il souligné, les plus urgentes et prioritaires étant :

- La restructuration des entreprises publiques à caractère commercial et industriel pour tenir compte de l'environnement concurrentiel menaçant.
- L'amélioration du système de gestion pour les entreprises à caractère social par la signature des contrats-plans: ex: la REGIDESO
- La privatisation des entreprises encore viables après études et en respectant toute la procédure
- La liquidation des entreprises en voie de faillite

S'agissant du secteur privé burundais, le Consultant est revenu rapidement sur ses caractéristiques dont le faible niveau d'investissement, un secteur peu développé, un secteur mal intégré au niveau régional. De plus, ce secteur opère dans un climat difficile des affaires: insuffisance de l'énergie électrique, l'accès et le coût du financement bancaire, l'instabilité politique, le taux d'imposition, la corruption, etc....

Pour avoir un secteur privé prospère, a souligné le Consultant, le Gouvernement doit entreprendre de façon urgente des réformes jugées indispensables, à savoir :

- La mise en pratique du cadre de concertation secteur public/privé
- L'actualisation du code de commerce et du code des sociétés publiques et privées
- La rédaction et traduction en anglais de la loi sur la concurrence
- La promulgation du code des investissements et sa traduction en anglais
- Les réformes fiscales: T.V.A et mise en œuvre de la nouvelle loi sur les marchés publics.

Quant au secteur privé lui-même, il doit créer une chambre fédérale de commerce au Burundi « CFCB en abrégé » en remplacement de l'actuelle Chambre de commerce ; changer les méthodes de travail et de comportements pour s'adapter à l'environnement concurrentiel ; s'associer avec les opérateurs économiques de la Communauté Est Africaine pour les investissements et le commerce, horaire de travail, etc....

En conclusion, le consultant a donné à titre indicatif une feuille de route du Gouvernement pour conduire efficacement ces réformes. Cette feuille de route repose sur :

- L'élaboration d'un plan d'action des réformes avec responsabilisation clarifiée et fixation des délais précis.
- La mise en place d'un mécanisme de suivi-évaluation périodique.
- Le développement d'une stratégie de communication appropriée.
- La conduite du processus des réformes de manière participative

Après cette communication, il y a eu une séance de débats au cours de laquelle les participants ont donné leurs contributions.

II.4.1. Intervention de S.E. le Deuxième Vice-président

Le 2^{ème} Vice-président de la République a été le premier à prendre la parole et a commencé par remercier l'équipe de facilitation pour les thèmes développés, tout en indiquant que cela constitue la dose de tous les jours de suivre ces réformes économiques pour atteindre les objectifs qu'on s'est assignés.

En ce qui concerne l'intégration du Burundi dans la Communauté Est-Africaine, il a indiqué que le plus important c'est de faire un état des lieux pour savoir où on est et vers où on veut aller. Si on ne fait pas effectivement attention, a-t-il souligné, il y a risque de ne pas pouvoir remplir toutes les conditionnalités au 1^{er} juillet 2009, ou réaliser toutes les réformes économiques qui doivent l'être, en vue d'entrer effectivement dans cette communauté.

Après avoir mis en place un comité interministériel de suivi des réformes économiques, en préparation de l'entrée dans l'EAC, il a souligné l'urgence qu'il y a à remettre les cadres de l'Etat au travail de sorte que l'intégration qui est multisectorielle soit une réalité.



Le Deuxième Vice-président de la République intervenant sur les questions économiques, la privatisation et l'intégration régionale.

Chacun devrait, en ce qui le concerne, a-t-il poursuivi, faire un chronogramme, voir si d'ici-là on pourra atteindre les résultats attendus.

Seulement, le Deuxième Vice-président n'a pas manqué de souligner que le Gouvernement fait face à de sérieux problèmes, et qu'il y a des réformes préliminaires qui doivent être faites. C'est notamment l'informatisation des services publics qui doit être faite, la motivation des fonctionnaires cadres de l'Etat. Le constat fait est qu'il y a une lenteur dans l'exécution des programmes. Même si le travail est fait, il l'est sans beaucoup d'enthousiasme. Ce sont des problèmes cruciaux qui doivent trouver des solutions le plus rapidement possible, mais les solutions ne sont pas miracles. Il faudra augmenter la production, et en augmentant la production le niveau salarial pourra augmenter.

Il a terminé son intervention en faisant remarquer que cette retraite allait permettre au Gouvernement de fixer les défis et de trouver des solutions qui s'imposent pour atteindre les objectifs assignés.

II.4.2. Contributions des Ministres et des Conseillers principaux

Dans les interventions qui ont suivi, les membres du Gouvernement et les Conseillers principaux ont relevé les défis majeurs auxquels le Burundi fait face et ont proposé des réformes à faire.

- Le premier défi est celui du secteur de l'énergie, secteur dans lequel le pays accuse un retard d'au moins 20 ans. A titre d'exemple, le dernier barrage hydro-électrique qui a

été construit au Burundi, c'est le petit barrage de Nyemanga qui date de 1988. Il était prévu de construire un barrage sur la Mpanda en 1995, en 2005 sur la Kaburantwa. Aujourd'hui, il n'y a que le barrage de Mpanda en 2008 qui est en vue. Il faudra 3 ou 4 ans. Le retard est abominable. Un constat amer est que le Ministère en charge de l'énergie n'a pas de l'énergie à fournir, ni à vendre à la population, face à une demande croissante.

- Il faut mettre beaucoup d'efforts dans le secteur de l'énergie, car c'est la clé de l'industrie, du développement. Sans énergie, on ne va pas s'en tirer. Il est plus que temps que l'Etat burundais investisse davantage dans le secteur de l'énergie si nous voulons nous en tirer.
- Il a été aussi fait remarquer qu'il faudra veiller à ce que les réformes initiées dans les différents ministères soient en conformité avec le traité qui établit la communauté est-africaine et les différents protocoles régulièrement signés, et qui engagent les pays membres. En adhérant à la Communauté et en ratifiant le traité d'adhésion, le Burundi a pris des engagements qu'il doit honorer.
- L'idéal aurait été que les réformes s'étendent à d'autres domaines comme celui des forces de sécurité qui devront s'accommoder aux structures des autres corps de défense de la région.
- D'autres interventions ont fait remarquer que l'adhésion à plusieurs ensembles régionaux constitue un éparpillement d'efforts, quand on sait que chaque communauté a ses contraintes, et ont proposé de faire de bons choix, l'adhésion à l'EAC ayant été jugée prioritaire par rapport aux autres ensembles.
- Les intervenants n'ont pas manqué de souligner que la non-maîtrise des langues de négociation et de commerce, l'anglais et le swahili pouvait constituer un frein à l'intégration dans l'EAC. Il s'agit des outils de travail indispensables à une meilleure intégration.
- Enfin, il a été fait remarquer que le timing est trop court, l'échéance du 1^{er} juillet 2009 étant trop proche. En conséquence, les ministres ont demandé que le Conseil des Ministres consacre une séance mensuelle à la question de l'intégration pour mesurer le pas franchi et voir ce qui reste à faire et adopter des stratégies appropriées pour éviter les désagréments possibles.
- L'autre défi est celui de la privatisation des entreprises publiques qui bute à des méthodes qui n'ont donné aucun résultat probant par le passé. C'est notamment le cas des contrats-plans. La REGIDESO vient de signer un contrat-plan alors qu'il y a quelques années, elle en avait signé un qui n'a connu aucun résultat. Maintenant, elle vient d'en signer un autre tout simplement pour ne pas rater la chance de bénéficier d'un don de la Banque Mondiale de 50 millions de dollars.
- Il a été relevé en passant que certaines conditionnalités dans le processus des réformes ne tiennent pas compte de la volonté politique du pays. C'est notamment le cas de la privatisation du secteur du café qui date de la fin des années 90, et qui est d'actualité aujourd'hui. Il y a parfois un problème d'allier la volonté politique aux conditionnalités des bailleurs pour bénéficier de certains appuis.

- Le développement du secteur privé. La disponibilité de l'énergie devrait être la première priorité de notre pays et y consacrer les moyens. L'énergie représente le premier maillon du développement. On va construire des microcentrales à travers le pays.
- Le processus des réformes doit s'accompagner d'un changement de mentalité et de comportement et des méthodes de travail. Comment pense un Murundi ? Comment agit-il pour entreprendre une activité quelconque ? Quels sont les facteurs qui puissent motiver son action ? Le domaine économique est un domaine qui englobe tout : le domaine social, juridique, culturel, psychologique, etc....

II.4.3. Synthèse des contributions : les problèmes rencontrés et les solutions envisagées

- L'intégration régionale est une affaire de tous pour ne pas rater le rendez-vous du 1^{er} juillet 2009.
- L'aspect globalisant de l'EAC demande au Gouvernement burundais de faire un choix en matière d'adhésion à des structures régionales.
- Veiller à la conformité au traité d'adhésion à l'EAC et protocoles pour toutes les réformes initiées.
- La paix et la sécurité restent prioritaires.
- Initier des programmes de renforcement des connaissances en anglais et swahili qui restent des langues de négociation et de commerce au sein de l'EAC.
- Programmer un Conseil des Ministres chaque mois pour évaluer l'état d'avancement du processus d'intégration.
- Les Burundais doivent apprendre à travailler en association, sinon les entreprises nationales risquent de disparaître. Elles doivent être compétitives, s'associer entre elles ou avec des entreprises régionales. Les Burundais pourront profiter de l'intégration, mais pas forcément les entreprises.
- Mener une campagne de sensibilisation sur les opportunités qu'il y a à adhérer à la Communauté Est Africaine.
- Le Burundi est entrain de négocier pour que le français soit retenu comme langue de travail au sein de la communauté, même si l'anglais reste incontournable.
- La privatisation des entreprises publiques reste une priorité.
- La plupart des entreprises publiques sont mal gérées et utilisent un personnel pléthorique. Lors de la privatisation, il va y avoir des problèmes, mais la privatisation reste incontournable. Sans privatisation, elles sont appelées à disparaître. La privatisation ne signifie pas vente. Etre initiateurs des réformes.
- Disposer d'un plan de travail hebdomadaire au sein des ministères, sous forme de tableau de bord, ce qui va leur permettre de s'évaluer régulièrement.
- L'augmentation des salaires doit passer par l'augmentation de la productivité. La plupart des réformes ne nécessitent pas forcément de gros moyens au niveau des concepts, les fonctionnaires de l'Etat devraient s'impliquer dans la conduite des réformes jugées prioritaires.

- L’Energie constitue une réforme prioritaire.
- Les conditionnalités des bailleurs sont liées à la bonne gouvernance, la transparence et la rentabilité, et le Burundi doit intégrer ces éléments dans la conduite de ses réformes.

II.5. Deuxième communication : les réformes prioritaires dans le domaine de l’équité sociale

Dans cette communication, la Consultante Sophie Havyarimana a présenté l’équité sociale comme étant « une clé et un indicateur de succès dans la conduite des réformes des politiques ». Elle cherche à offrir les conditions de vie justes et équitables pour tous les hommes et femmes, afin qu’ils accèdent à leurs besoins fondamentaux.

Parlant des domaines, la Consultante a ciblé le domaine de l’éducation, de la santé, du logement/habitat, de l’emploi, de l’eau et assainissement, du genre et des autres secteurs sociaux.

Elle a alors parlé simultanément de la manière dont il faut assurer l’équité sociale dans les politiques, les moyens utiliser pour mesurer l’équité.

Un accent fort a été mis sur le domaine de l’E éducation, en indiquant qu’elle constitue les cibles 2 et 3 des Objectifs du Millénaire pour le Développement, et qu’elle constitue un secteur clé de l’axe 3 du CSLP.

Un accent particulier a été mis sur la question préoccupante de l’enfance en difficulté, répartie en 9 catégories :

- Les enfants Batwa
- Les enfants utilisés dans la mendicité
- Les enfants maltraités ou exploités
- Les enfants en prison
- Les enfants soldats
- Les enfants naturels non reconnus par leurs pères
- Les orphelins
- Les mineurs en prison et les enfants nés en prison
- Les enfants chefs de ménage et autres

Après avoir fait un état des lieux qui révèle l’existence des milliers d’enfants se trouvant en difficulté, elle a proposé des stratégies à développer pour l’amélioration de leurs conditions de vie.

Elle a terminé sa communication en indiquant que « pour l’enfance en difficulté comme pour l’éducation, la stratégie commune sensible à l’équité sociale est de créer des cadres de concertation, d’instaurer des mécanismes de responsabilisation et de consultation des partenaires/ acteurs et bénéficiaires.

II.5.1. Contributions des Ministres et des Conseillers principaux

Après avoir écouté attentivement cette communication qui a mis en exergue les difficultés dans lesquelles se trouvent des enfants qui ont besoin de recouvrer leur dignité, les membres du Gouvernement sont intervenus et ont formulé des observations allant dans le sens d'enclencher des réformes pouvant améliorer les conditions de vie des enfants en difficulté.

- Un intervenant a plaidé pour l'introduction du cours de civisme dans l'enseignement, et revoir son contenu pour apprendre aux enfants l'amour de la patrie. Aussi, faudrait-il dire aux jeunes qu'ils ne sont pas seulement le Burundi de demain, mais qu'ils sont déjà acteurs du Burundi présent, surtout que les jeunes vont actuellement de 15 à 35 ans.
- Promouvoir l'égalité de chances devant le peu de moyens dont dispose le pays.
- Le Gouvernement doit assumer ses responsabilités. L'éducation est un axe important dans les ODM et dans le CSLP. Il est impératif de mener ce combat et le gagner. Nous devons être capables de convaincre nos partenaires que cet axe est prioritaire, tout ce qui est nécessaire pour gagner ce pari nous devons le mettre en place. On ne peut pas dire vous n'allez pas recruter les enseignants Il revient au Gouvernement d'affirmer ses priorités et de les justifier.
- L'hymne national devrait pouvoir être enseigné aux enfants du primaire, et faire monter le drapeau pendant qu'ils le chantent, tout cela dans le but de leur apprendre à aimer la patrie dès le bas âge. Le drapeau doit continuer à flotter sur les immeubles publics comme un signe fort pour un Etat.
- Une politique du 3^{ème} âge : voir comment les gens du 3^{ème} âge pourraient contribuer au développement du pays. « Une personne âgée qui meurt est une bibliothèque qui brûle ».
- Les enfants traumatisés de la guerre qui ont besoin d'une assistance affective. (politique spéciale).
- La politique sociale doit être une politique globale. C'est ainsi que l'on pourra aborder la question des problèmes liés aux inégalités des salaires.
- Pour trouver des solutions aux problèmes de l'enfant en difficultés, il faut exploiter les potentialités offertes par les autres partenaires comme les ONG, s'inspirer des progrès qui sont faits ailleurs surtout pour les handicapés mentaux, associer les Confessions religieuses.
- Le rôle social du voisinage. Il faut une éducation des adultes pour les sensibiliser sur leur responsabilité face aux problèmes d'éducation. Un adulte ne doit pas rester indifférent face à deux enfants qui se battent pour le simple fait que ce ne sont pas ses enfants.
- Le rôle des média dans l'éducation des enfants (faire attention à certaines émissions télévisées) ;
- En matière de santé, on est revenu sur l'urgence à mettre en place un Programme national de Lutte contre le Paludisme (PNLP), vu que le paludisme reste la première cause de mortalité au Burundi et facteur de la pauvreté.
- Un handicap majeur. Lors de l'initiation des réformes, le Gouvernement est dépendant. Et ceci vaut pour tous les pays en voie de développement. Toute réforme

initiiée est dictée par la communauté internationale. Et la plupart des réformes envisagées génèrent des enfants et des adultes en difficultés. Ex. Avec l'ouverture de la rentrée scolaire, on est content d'avoir construit des écoles, mais on se heurte à un problème de manque d'enseignants, parce que le Ministère de l'Education Nationale n'est pas autorisé à faire des recrutements.

Répondant à cette inquiétude, la Ministre des Finances a donné des clarifications sur les conditionnalités exigées par les bailleurs, et a informé l'assemblée que la question des recrutements allait être réglée dans les jours à venir, que c'est une question de patience. Elle a indiqué que les secteurs sociaux sont privilégiés, mais qu'il faut établir des priorités. Peu avant la fin de la journée, un cadre du Ministère de l'Education Nationale a informé l'Assemblée que le Ministère venait d'avoir les autorisations nécessaires recrutement du personnel enseignant nécessaire.

Revenant sur cette question des conditionnalités, le Deuxième Vice-président a tenu à rappeler que les bailleurs n'empêchent pas au Gouvernement Burundais de recruter les enseignants, que c'est une question de rationalité, et que le Gouvernement burundais doit en tenir compte dans la formulation de ces requêtes pour financement.

La Ministre en charge de la Solidarité Nationale a parlé d'un problème d'accès aux services sociaux de base. Elle a rappelé que la question de l'enfance en difficulté n'est pas seulement une affaire du Gouvernement. Parmi ces enfants que nous voyons dans la rue, a-t-elle ajouté, il y en a parmi eux ceux qui sont poussés par leurs parents. Il faut donc sensibiliser les parents et relever le niveau de vie des familles. Les parents doivent encadrer les enfants dès le jeune âge. Elle a parlé du rôle de l'Etat qui doit rester primordial, surtout au niveau de l'élaboration de la loi qui devrait être claire. Elle a informé l'assemblée qu'il y a une politique nationale des orphelins et autres enfants vulnérables qui a été étudiée et qui va réapparaître prochainement au Conseil des Ministres. Ainsi nous serons fixés sur ce qu'il y a à faire, et qui va le faire, a-t-elle conclu.

La consultante a remercié les participants pour leurs contributions, et a conclu en soulignant de l'obligation de l'Etat de protéger l'enfant en difficulté en faisant la domestication des instruments internationaux ou la traduction des conventions internationales dans les lois burundaises.

II.6. Le projet et les leçons apprises

Des conseillers du Projet, en l'occurrence Gaudence Kabuyenge et Albert Mbonerane ont parlé du projet, et ont donné à titre illustratif quelques leçons apprises lors de la réalisation des principales activités initiées en rapport avec la bonne gouvernance et la problématique foncière.

II.6.1. La bonne gouvernance et la transparence

Il a commencé sa communication en indiquant que la Bonne Gouvernance n'est pas limitée au seul Ministère en charge de la Bonne Gouvernance, mais qu'elle se trouve aussi dans d'autres structures étatiques.

Il a indiqué que dans les différents Ministères, la bonne gouvernance doit être une réalité. Mais le Gouvernement burundais a estimé qu'il était nécessaire de créer une structure spécifique au domaine de la Bonne Gouvernance.

Pour mémoire, il a rappelé que le terme de bonne gouvernance apparaît pour la première fois dans le jargon politique burundais avec les accords d'Arusha. Après, ce terme sera repris par la constitution de transition et la constitution post transition qui stipulent que le Gouvernement doit se préoccuper de la bonne gouvernance.

Dans d'autres documents comme le CSLP (Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté), la bonne gouvernance est présentée comme un des piliers du Gouvernement en place.

S'agissant des leçons proprement dites, il a souligné que le projet est nouveau, mais qu'avant de s'installer, le projet a fait une évaluation et il a été constaté que les réformes relatives à la bonne gouvernance sont un peu partout dans les ministères.

Les Ministres ont des réformes qui sont en cours d'exécution et qui doivent bien marcher, la bonne gouvernance étant perçue comme la bonne manière de gérer les affaires publiques.

Des réformes relatives à la bonne gouvernance sont multidimensionnelles et impliquent plusieurs acteurs. Ceci veut dire que ce sont tous les Ministères qui doivent participer et contribuer à leur mise en œuvre.

Parfois des réformes sont imposées par l'environnement international, mais si cette imposition est bénéfique au pays, on y adhère et on regarde comment les mettre en œuvre.

D'autres réformes sont le résultat d'une adhésion libre du Burundi aux conclusions des conférences internationales ou régionales, et qui se traduit par la signature et la ratification des conventions et traités internationaux.

Après cette introduction, Monsieur Kabuyenge a donné sa présentation selon les 5 axes suivants :

- Quelques constats des réformes au Burundi
- Défis des réformes matière de bonne gouvernance
- Enjeux des réformes en matière de bonne gouvernance
- Propositions de voies de sortie pour le succès des réformes en matière de bonne gouvernance
- Vision et planification stratégique pour la réussite des réformes

1. Quelques constats des réformes au Burundi

- Réformes relatives à la bonne gouvernance sont multidimensionnelles, impliquent plusieurs acteurs et bénéficiaires.
- Certaines entités ou Ministères ont tendance à vouloir gérer dans l'isolement les réformes.

- Quelques réformes sont imposées par l'environnement international.
- D'autres sont le résultat d'adhésion du Burundi aux conclusions des conférences internationales ou aux conventions.
- Souvent, les réformes sont l'œuvre de l'exécutif dans toutes les étapes du processus.
- Des réformes importantes qui sont réalisées en catastrophe, donc gestion des crises au quotidien.

Pour la mise en place de ces réformes, il y a le Ministère en charge de la Bonne Gouvernance, qui s'est doté d'une politique sectorielle, de la loi portant mesures de prévention et de répression de la corruption, de la loi organisant les marchés publics et les textes d'application.

Il y a eu aussi la mise en place des mécanismes et institutions de contrôle, de prévention et de répression.

On observe une participation timide et parfois conflictuelle de la société civile et du secteur privé, de l'impatience de part de la population et du scepticisme des médias et de la société civile.

2. Défis des réformes matière de bonne gouvernance

- La pauvreté dans le pays et les bas salaires
- La faiblesse des moyens humains et financiers pour mener les réformes de bonne gouvernance
- Le changement des attitudes et comportements culturels en matière de corruption
- La paix sociale
- Le fatalisme et l'ignorance des victimes de la mauvaise gouvernance
- La mise en place difficile d'un Etat de droit et l'adéquation des structures de répression
- La solidarité négative
- La peur de faire des corrections fraternelles entre pairs

3. Enjeux des réformes en matière de bonne gouvernance

- La préservation de la paix sociale
- La nécessité d'améliorer le consensus autour des réformes envisagées et mises en œuvre
- La mobilisation des moyens pour réussir ces réformes
- La capacité de l'Etat à prévoir des mesures alternatives pour se croient être les perdants
- La promotion de l'éthique de bonne gouvernance dans les structures de l'Etat

I. Propositions de voies de sortie pour le succès des réformes en matière de bonne gouvernance

- Vision et planification stratégique pour la réussite des réformes
- Création d'un consensus autour des enjeux cruciaux des réformes
- Education, information et promotion de la participation et de la négociation dans le processus des réformes
- Nécessité d'une unité de coordination forte susceptible de piloter les réformes
- Légitimité du processus aux yeux des groupes intéressés
- Mobilisation des fonds pour mener la réforme
- Mise en place des mécanismes institutionnels appropriés
- Suivi et évaluation

5. Vision et planification stratégique pour la réussite des réformes

- Collecte et analyse d'informations
- Reconnaître et définir la nature des problèmes qui se posent
- Identifier les lignes possibles pour traiter ces problèmes
- Peser les avantages et les inconvénients de ces alternatives
- Choisir l'option qui offre la meilleure solution
- Faire le diagnostic approfondi des capacités de l'institution qui pilote la réforme
- Identifier les forces et les faiblesses des organisations pouvant participer au processus de réformes
- Mobilisation des financements
- Planification de la mise en œuvre des modèles de processus à adopter, réunir les moyens nécessaires et déterminer la période
- Prendre une décision de la mise en œuvre de la réforme
- Mettre en place des mécanismes de suivi-évaluation

Pour la réussite des réformes, il est nécessaire qu'il y ait une éducation pour un changement d'attitude, maintenir un dialogue constructif, permanent et interactif avec les partenaires incontournables. Il est aussi nécessaire de mettre en place des indicateurs de performance des structures et des fonctionnaires de l'Etat.

II.6.2. La révision du code foncier

Après avoir écouté les leçons apprises dans le domaine de la bonne gouvernance et la transparence, les membres du Gouvernement ont suivi une brève présentation sur la révision du code foncier, une activité dans laquelle le projet était fortement impliqué, un exemple d'un processus participatif dans la conduite d'une réforme.

Il a indiqué que tout a commencé avec un constat amer selon lequel la terre devient de plus en plus une source de conflits et d'insécurité, raison pour laquelle le Gouvernement a pris la décision de mettre en place un comité chargé d'organiser la révision du code foncier. Soucieux d'appuyer le Gouvernement dans l'exécution de ses programmes jugés prioritaires, certains bailleurs dont certains intervenaient déjà dans le domaine du foncier ont décidé de travailler en synergie et d'appuyer le comité technique interministériel élargi chargé d'élaborer la lettre de politique foncière et d'organiser la révision du code foncier qui a été par l'arrêté n° 121/VP2/014 du 11/06/2008.

Le Comité technique interministériel élargi qui n'avait qu'un mandat de 5 mois a travaillé d'arrache-pied, et a déjà produit une lettre de politique foncière, laquelle lettre a tenu compte des résultats des consultations communales sur la problématique foncière qui ont été organisées à travers toutes les provinces du pays au cours du mois d'août 2008. Ce processus de révision du code foncier s'inscrit dans l'approche retenue par le Ministère de la bonne gouvernance de mettre en place des réformes avec un processus participatif.

Pour une meilleure sensibilisation de l'opinion nationale sur l'urgence à trouver des solutions aux différents conflits fonciers, le Projet a organisé un atelier de réflexion sur la problématique foncière par la méthode des scénarios, une méthode qui permet de visiter le futur, de penser l'impensable afin de voir.

Après avoir appris comment fonctionne la méthode des scénarios ou la méthode prospective, les participants à cet atelier ont choisi de travailler sur la portée : quelle sera la situation foncière d'ici 2025 ?

La portée est une question essentielle autour de laquelle plusieurs scénarios peuvent être développés et pour une période donnée. La portée s'accompagne d'un agenda stratégique qui est un ensemble de questions essentielles que les gens se posent. Ces questions font appel aux initiatives de réflexion et d'actions pour pouvoir faire face aux futurs possibles.

Après avoir donné les espoirs et les craintes, les participants ont dégagé les forces motrices qui sont des forces pouvant influencer positivement ou négativement la portée.

Au terme de cet atelier, les participants ont rédigé 4 scénarios dont le scénario idéal qui repose sur les incertitudes clés : changements climatiques favorables et volonté politique favorable, et le scénario catastrophique reposant sur les incertitudes clés : changements climatiques défavorables et volonté politique défavorable.

Les incertitudes clés sont les forces motrices avec le plus grand impact et la plus grande incertitude associée, servant comme base de différenciation pertinente entre les scénarios.

Cet atelier a permis aux membres du Comité technique interministériel de faire connaissance de cette méthode par excellence ; et les a préparés à l'animation des consultations communales sur la problématique foncière qui ont été organisées au mois d'août 2008.

L'autre leçon apprise et qui mérite d'être encouragée est que des partenaires financiers, en l'occurrence le projet USAID Burundi Policy Reform, le Programme Gutwara neza de l'Union Européenne et la Coopération Suisse, ont convenu de travailler en synergie pour éviter des duplications inutiles, permettant de maximiser les résultats et de conduire la réforme jusqu'au bout.

Ce code foncier repose sur les grands axes de la lettre de politique foncière, à savoir :

- Rénovation de la réglementation foncière et domaniale
- Restructuration et modernisation de la direction des titres fonciers et du cadastre
- Décentralisation de la gestion foncière
- Inventaire des terres domaniales
- Coordination de la mise en œuvre

Les innovations par rapport au code foncier de 1986 portent sur:

- Les terres domaniales et les terres de marais
- La décentralisation et la sécurisation foncière
- La révision du statut des paysannats

II.7. Troisième communication : Les standards internationaux de prévention et de lutte contre la corruption : les mesures préventives

Cette communication a été donnée par Monsieur Eugène Ntaganda, Consultant international.

Il convient de noter ici que vu l'importance que le Gouvernement veut accorder à la lutte contre la corruption, le Président de la République a tenu à suivre cette communication



S.E. le Président de la République suivant attentivement la communication.

Le consultant Ntaganda a introduit sa communication en disant que son « exposé est plutôt une invitation au dialogue, étant entendu que personne ne détient la vérité, la vérité absolue sur ce qui doit être fait, sur ce qui est fait. Personne ne détient cette vérité ».

Il a poursuivi en disant qu'il allait « amorcer un débat dans un domaine où la corruption constitue un fléau mondial. On a toujours tendance à estimer que nous sommes toujours les plus mal lotis. Dans chaque pays, il y a toujours des voix qui s'élèvent en disant, dans notre pays ça va plus mal qu'ailleurs. Je voudrais tranquilliser mes frères et mes sœurs burundais que ce n'est pas seulement au Burundi. Il y a très peu de pays qui enregistrent un taux de corruption correspondant à zéro. Il n'y en a presque pas ».

Sa deuxième remarque ou observation concerne « l'idée que des normes internationales sont nécessaires dans un monde qui est devenu un village planétaire, un village planétaire à tous les niveaux. Qu'il s'agisse de l'environnement, qu'il s'agisse des droits de l'homme, qu'il s'agisse de la bonne gouvernance, qu'il s'agisse de l'intégration régionale, on se rend compte qu'aucun pays ne peut vivre dans l'isolement. Il doit s'ouvrir ».

Dans son cheminement, il a indiqué que la lutte contre la corruption est une lutte à trois piliers, à savoir :

- L'information, la sensibilisation et l'éducation
- La répression
- La prévention

Les 3 piliers constituent, a-t-il fait remarquer, le système national d'intégrité qui est la conjugaison de ces piliers—là, qui font qu'un pays enregistre un taux faible de corruption.

Il a insisté en rappelant que « ce n'est pas seulement la répression qui permet de lutter contre la corruption, et ce n'est pas seulement la prévention. C'est la conjugaison de ces trois piliers qui rend efficace une lutte contre la corruption ».

Revenant sur le cas du Burundi, il a reconnu que beaucoup d'efforts ont été faits dans le domaine de lutte contre la corruption, même si ses mécanismes sont très récents. Mais comme le titre de la communication l'indique, il a voulu s'attarder un peu sur les mesures préventives qui permettent de mettre en place des mécanismes qui découragent celui qui serait tenté, celui qui voudrait être corrompu.

Il a alors énuméré un certain nombre de mesures qui sont contenues dans la Convention des Nations Unies contre la corruption, une convention qui a été ratifiée par le Burundi en 2005, ce qui montre déjà une volonté politique, un attachement aux valeurs de transparence dans la gestion des finances publiques.

- Les premières mesures qui sont généralement demandées aux Etats c'est la mise en place des politiques et des stratégies de prévention de la corruption. Si je peux dire un mot sur le bilan au Burundi, c'est qu'avec l'appui de l'Institut de la Banque Mondiale, on a réalisé une étude diagnostique au Burundi, et que cette étude va permettre de mettre en place une stratégie nationale de lutte contre la corruption. On est déjà sur la bonne voie.
- D'autres pays, il y en a au moins 15, qui ont essayé, et c'est le cas du Bénin toujours avec l'appui de l'Institut de la Banque Mondiale, de mettre ne place une stratégie reposant sur 3 catégories d'indicateurs qui permettent de faire un travail de monitoring de la prévention de la corruption. Ces indicateurs sont des indicateurs de résultats, de performance des mécanismes, et d'impact des mesures prises.
- La deuxième mesure, c'est la coopération internationale. Le principe c'est que beaucoup de personnes corrompues et qui ont beaucoup de moyens, trouvent refuge à l'étranger. Les Etats ont estimé que pour enrayer et éradiquer ce fléau à l'échelle internationale, il faudrait que l'on mette en place des mécanismes, d'extrader les prévenus, ou les personnes qui ont commis des actes de corruption, ou si vous ne pouvez pas extradier, mettre en place des mécanismes de sanction ou d'enquête sur votre territoire. Il y a des pays qui ont mis en place des lois de compétences universelles, comme le Canada.

A titre d'illustration, le Consultant a indiqué qu'un burundais qui serait accusé de corruption ne peut pas trouver refuge au Canada. S'ils ne peuvent pas l'extrader au pays, ils vont le poursuivre au Canada même, en envoyant des commissions rogatoires au Burundi pour faire des investigations.

- Une autre mesure qui a été demandée aux Etats, c'est la mise en place des organes de détection et de répression de la corruption. Ces organes doivent être indépendants. Et quand on parle de l'indépendance, il s'agit de l'indépendance institutionnelle. Ces organes rendent compte directement au Parlement, et sont autonomes au niveau de leur budget, du recrutement de son personnel. Le personnel et les chefs de ces agences sont indépendants à l'égard e l'Exécutif.

Ces mesures ont fonctionné dans certains Etats. C'est le cas notamment du vérificateur général du Canada, qui est indépendant du gouvernement. Il est nommé par un vote de la majorité parlementaire. Il transmet directement son rapport au Parlement. Et le Parlement décide du budget qui lui est alloué. Et je dois dire pour citer l'exemple, qu'au Canada cela a permis de mettre en prison de grands hommes, de personnalités importantes dans ce que l'on appelle le scandale des commandites, environ 200 millions de dollars des personnes qui étaient très influentes dans le Parti Libéral. C'est ce qui a fait perdre les élections au Parti Libéral le moment venu.

- D'autres mesures qui peuvent être prises sont des mesures de la réforme de la Fonction Publique. Il y a deux modèles :
 - Le modèle du statut qui est généralement appliqués dans les pays dits continentaux ou européens : Belgique, France, etc.
 - Le modèle contractualiste des pays anglo-saxons.

Le Consultant a donné sa préférence qui va vers le modèle contractualiste où les agents de l'Etat sont recrutés et évalués suivant le mérite et la performance au travail.

Dans les systèmes où il existe un statut, a-t-il souligné, on se heurte parfois au problème de clientélisme, de népotisme, de protectionnisme, des cas où on donne des postes à des personnes qui ne le méritent pas.

Pour le cas du Burundi, il a donné des nuances, un pays qui sort de la guerre, un conflit important qui a divisé la société, où des mesures de discrimination positive doivent être prises. Evidemment, ces mesures devraient être prises lorsque les critères de compétence ont été examinés, mais pas avant.

Toutefois, le consultant a souligné le danger de recruter des personnes qui n'ont pas les compétences requises pour un travail donné, en disant : « Lorsqu'il s'agit des personnes qui n'ont pas les compétences requises, cela se traduit par un faible taux de croissance économique, de productivité, et cela a une incidence négative sur les salaires des agents de la Fonction Publique. On ne peut pas augmenter les salaires des agents de la Fonction Publique si on ne produit pas, si on n'a pas des revenus provenant des personnes qui travaillent de façon compétente techniquement ».

Il a proposé de mettre en place des piliers des experts qui sont techniquement compétents qui peuvent apprendre le travail à ceux qui viennent d'arriver. Et ce système a fonctionné en Afrique du Sud. Ce fut un processus graduel, qui s'est fait avec le temps, et maintenant, l'élite noire n'a rien à envier à l'élite blanche.

Un autre élément sur lequel il est revenu, c'est la question relative à la prévention de la corruption dans le domaine de la passation des marchés.

Il a fait remarquer que dans le domaine de la passation des marchés, il se pourrait qu'il y ait un obstacle à la passation des marchés, s'il n'y a pas une agence autonome, indépendante, qui régule la passation des marchés et qui a des voies de recours en cas d'abus. Comme cela existe dans les pays anglo-saxons, il doit y avoir un bureau autonome des structures du Gouvernement.

Un autre élément très important, a-t-il souligné, ce sont des normes et des institutions de contrôle, de la chaîne des dépenses publiques, des finances publiques, de contrôle de gestion, des agences qui doivent réguler des mécanismes et qui font régulièrement des audits réguliers.

A ce niveau, il pense que l'Inspection Générale de l'Etat fait ce travail, mais qu'elle ferait mieux si elle pouvait être dégagée des structures de l'Etat comme une structure indépendante.

C'est le cas de l'Inspection Générale de l'Ouganda, de l'Inspection Générale du Rwanda qui rend compte directement au Parlement. Et c'est le Parlement qui décide s'il faut rendre public ce rapport ou non. Il y a une copie qui est réservée au Président de la République.

Pour prévenir la corruption, le Consultant a donné d'autres mesures préventives, à savoir :

- les règles qui permettent de récompenser les personnes qui dénoncent les cas de corruption, et des règles qui permettent de les protéger.
- les codes de conduite et d'éthique des agents publics comportant des obligations de diligence et de probité. Tout agent de la Fonction Publique doit éviter tout conflit d'intérêt.
- l'obligation d'obéissance. Certains fonctionnaires pensent qu'ils sont indépendants de leurs chefs. Mais non. Si vous voulez être indépendant de votre chef, vous quittez la Fonction Publique. Vous êtes redevable devant votre chef, sauf en cas d'ordre illégal et illégitime.
- l'obligation de réserve. Il y a des secrets de l'Etat que l'on trouve dans la rue. Un fonctionnaire de l'Etat n'est pas autorisé à divulguer les secrets de l'Etat. C'est interdit. Il a une obligation de réserve et de discrétion. S'il y a un problème, il commence par des voies de recours internes.
- l'obligation d'égalité. Tous les citoyens sont égaux devant le fonctionnaire. On a déjà vu parfois des cas de favoritisme, en disant aux uns d'entrer, aux autres d'attendre. Cela fait perdre la confiance de la part de la population à l'égard de la Fonction Publique.

En guise de conclusion, le Consultant a invité les éminentes personnalités participant à la retraite à examiner le pas franchi, sans complaisance.

Il a tenu à souligner qu'il n'y a rien de grand que de reconnaître ses erreurs, et que tous les grands hommes d'Etat sont des gens qui ont reconnu qu'ils se sont trompés et ont changé, amélioré.

Intervention du Président de la République

Après la communication faite par le Consultant Eugène Ntaganda sur les mesures préventives, le Président de la République a pris la parole et a fait des commentaires qui méritent d'être repris, pour leur pertinence.

Il a commencé par féliciter le conférencier pour sa présentation qu'il venait de faire de façon générale et claire sur le problème de la corruption, et qui est tout à fait un fléau mondial, pas spécifique uniquement au Burundi.

Il a enchaîné en disant que « quand il faut s'attaquer au mal, il faut le connaître d'abord. Il faut connaître le problème, mais aussi avoir la volonté d'affronter le problème.



S.E. le Président de la République partage ses convictions sur la lutte contre la corruption.

Il a rappelé que « la vie est faite d'obstacles, qu'il y a des problèmes que nous rencontrons dans la vie, des problèmes que nous rencontrons dans la société ; et que les problèmes que nous rencontrons dans la société émanent même de la société, et que ce n'est donc pas un effet de hasard ».

Le Président a poursuivi sa réflexion en disant que « quand on dit qu'il y a des faits palpables de la corruption, ce n'est pas un effet du hasard. On doit s'attaquer premièrement aux racines du problème. Il a affirmé une réalité qui veut que même s'il y a des signes de corruption au Burundi, tous les Burundais ne sont pas corrompus. Il y a donc des gens qui sont corrompus et il y a des corrupteurs. Parmi les gens qui sont corrompus il y a des Burundais, mais il y a aussi des étrangers qui vivent au Burundi. Il en est de même pour les corrupteurs ».

Pour le Président, les choses sont claires. « Et si on va très loin même, on peut voir des organisations qui participent à la corruption ; voire même des organisations internationales. Pour dire que c'est un fléau qui doit être perçu comme étant un fléau mondial et qui doit être combattu avec énergie ».

Si on se met donc à la place d'un Burundais qui aspire à une société paisible, stable et digne de nom, on trouve que la corruption est un des facteurs qui contribuent à la pauvreté d'une nation.

Le Président n'a pas voulu se limiter à ces considérations générales. Il a proposé d'explorer le cas spécifique de notre pays, le Burundi.

Ce que je pourrais apporter comme une contribution énorme, annonce-t-il, nous disons que la société burundaise trouve quelques leçons, quelques brèches de la corruption dans la culture burundaise. Avec la tradition orale que nous avons dans notre pays, nous pouvons remarquer que nos ancêtres trouvaient que la corruption était une chose très normale. C'est ce que nous voyons à travers les proverbes burundais qui jusqu'aujourd'hui sont utilisés ».

Le Président cite à titre d'illustration : « Imbutu itewe niyo imera » (Seule pousse la graine que l'on a semée).

Et au Président de s'interroger : « Imaginez-vous donc si on doit faire un répertoire de toute la richesse culturelle burundaise, vous allez trouver donc des traces de corruption, à tel point que la corruption est perçue comme étant un signe de bravoure ».

Dans le souci de monter combien les racines de la corruption sont profondes dans la culture burundaise, le Président se rappelle un type de question qui revenait chaque fois pendant les examens : Par exemple on disait :

« Moi je me souviens même que quand j'étais à l'école primaire et à l'école secondaire, de tels proverbes venaient pendant les examens.

« Utivye ntasumira umwana » Umugabo ni urya utwiwe n'utw'abandi ».

On écrivait, stigmatise-t-il : « utivye..... » et on demandait de compléter en mettant « ntasumira umwana ». et la question était noté sur 5 points. Vous voyez que cela a une valeur. Tout cela prouve à suffisance que celui qui ne va pas s'inspirer de tout cela est complètement en marge de la société ».

Et le Président de conclure : « On a vu des signes de corruption un peu partout dans la société burundaise. C'est pourquoi la racine première à laquelle nous devons nous attaquer consiste à voir ce qui est dans la culture burundaise et qui incite les gens à la corruption ».

Le Président de la République a indiqué clairement que si on voit qu'il y a de racines de la corruption dans la culture burundaise, il faut s'y attaquer énergiquement, étant donné que la grande majorité de la population n'a jamais été à l'école, et que ceci constitue un problème très sérieux.

Pour lui, si on n'a pas été à l'école, on a beau parler de la lutte contre la corruption, on verra toujours que c'est normal, c'est permis. En conséquence, le Président a appelé les membres

du Gouvernement à encourager la population burundaise à faire tout pour qu'elle aille à l'école. Cela est très important.

Une autre stratégie qui contribue énormément à la lutte contre la corruption, c'est notamment l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Le Président a indiqué qu'un Ministre, on peut suivre tout ce qui se passe dans le ministère à partir de son bureau. De la sorte, on peut voir quelqu'un qui entre dans un bureau et qui se met à monnayer le service.

Enfin, le Président a indiqué qu'on est à la phase de sensibilisation, d'information, de changement de mentalité, de comportement, et que la volonté politique y est. Seulement, la lutte est de taille, et on doit être compris, être soutenu dans cet élan, parce que ça demande beaucoup d'énergie, beaucoup de moyens, beaucoup de détermination.

Revenant toujours sur le cas du Burundi, le Président est revenu sur le fait que la lutte contre la corruption est une responsabilité de tout un chacun. On a beau dire : voilà ici et là, il y a la corruption, les média en parlent, la société civile en parle, tout le monde en parle. Mais si on analyse en profondeur, on voit que la corruption n'épargne personne. Même parmi ceux-là qui décrivent les cas de corruption aujourd'hui, hier ils étaient dans le circuit.

Face à cette situation, que faut-il faire ? Le Président de la République est clair. On doit avoir la conscience d'attaquer le problème de face et ensemble, et ne pas dire seulement que la corruption commence aujourd'hui. Des fois, les gens pensent que la corruption est un fléau quand on commence à la combattre.

Pour le Président de la République, il faut avoir cette fermeté, cette volonté, cette détermination d'aller de l'avant, de lutter contre la corruption, tout en sachant que ce n'est pas une mince affaire. On doit y mettre tout le paquet, et comprendre que c'est tout un processus, et non pas une fin en soi.

S'adressant aux membres de l'Exécutif, le message est sans équivoque : « Nous devons comprendre donc que nous devons être nous tous responsables ».

Il a fustigé le comportement de quelques agents de l'Etat qui n'acceptent pas ce combat. Il a donné l'exemple des gens qui, devant des cas de dénonciations commencent à dire : voilà il est de mon parti, il est de la société civile.

Le Président estime aussi que quand il faut lutter contre la corruption, il ne faut pas permettre aux gens de mentir. Il est tout à fait d'accord qu'il y ait des mécanismes pour protéger ceux qui dénoncent les corrupteurs et les corrompus, mais il demande qu'il y ait en même temps des mécanismes pour décourager ceux qui profèrent des mensonges et salissent des gens honnêtes. C'est là où se trouve la grande responsabilité de tout un chacun. Tout cela demande donc une détermination, une responsabilité. Si on doit protéger celui qui dénonce, celui qui ment doit être aussi réprimé sérieusement. C'est une question de justice.

S'agissant de l'obligation d'obéissance, le Président fait remarquer que suite à la longue crise qu'a connue le pays, il y a eu comme une perte de la dignité humaine, d'où des attitudes méprisantes que l'on observe. On méprise quelqu'un, qu'il soit Ministre, qu'il soit Directeur Général, et on se dit, aussi longtemps qu'il n'est pas de mon parti politique, de mon ethnie, il ne va rien dire. C'est un problème sérieux. Nous devons tout changer, a-t-il insisté.

Et quid de la compétence ? Et l'obligation de diligence ? C'est une chose très importante, souligne le Président de la République. On voit des gens qui viennent qui disent : voilà. Si vous n'êtes pas de mon parti, si vous n'êtes pas de mon ethnie, vous allez rester là pendant longtemps, 2, 3, 4 ou 5 jours, et puis l'affaire est classée sans suite. Cela se fait et c'est remarquable. La personne doit être découragée.

Pour le Président de la République, il faut avoir la conscience de ce qu'on est entrain de faire. Il appelle tout le monde à changer de comportement, de savoir si réellement on est entrain de travailler pour le pays, de travailler pour tout le monde et non pas faire des sélections discriminatoires.

Pour l'obligation de rendement, les choses se présentent autrement. Le Président stigmatise le cas d'un fonctionnaire qui se lève un bon matin et qui dit aujourd'hui on va faire la grève. Cette personne, c'est elle qui arrive au service à 10H00, et il rentre à midi. Comme on le voit, souligne le Président, cette personne a le temps de déranger tout le monde, parce qu'elle n'a pas la conscience du travail, et puis elle sait qu'elle va toucher de l'argent à la fin du mois. Il s'agit d'un cas de malversations d'une façon ou d'une autre.

Abordant la question de la Fonction Publique, le Président est revenu sur le recensement des fonctionnaires qui est en cours, un recensement pour que les choses aillent très bien, pour que soit rémunéré réellement celui qui est au travail. On parle des fonctionnaires fictifs, des gens qui continuent à percevoir des salaires pour des gens qui sont déjà morts. Nous devons changer et affronter les problèmes en face.

Et qu'en est-il du patriotisme et de l'obligation de réserve ? La situation n'est pas rose. Aujourd'hui, on trouve une personne qui se permet d'écrire une lettre au Chef de l'Etat, et avant que la lettre n'arrive au destinataire, la correspondance est dans les média. A ce niveau, vous êtes bloqués, vous ne pouvez rien faire parce que le destinataire devient la rue, et ça devient ingérable.

On a vu beaucoup de dossiers qui, tout en étant en cours d'instruction se sont retrouvés dans les média, sur l'Internet.

Le Président conclut à une crise de conscience, alors que cela fait partie du patriotisme. En ne sauvegardant pas les secrets de l'Etat, vous ouvrez la porte à la pagaille, au désordre. L'obligation de réserve doit être l'un des facteurs de stabilité d'un Etat et de patriotisme. Tout ça, ce sont des valeurs. Aujourd'hui, on a l'impression qu'elles sont perdues, mais ce n'est pas trop tard pour corriger et avoir conscience que nous devons avoir à l'esprit l'intérêt supérieur de la nation. Tous les secrets de l'Etat méritent un respect.

Pour ce qui est des mesures de prévention contre la corruption, le Consultant avait parlé des expériences qui ont réussi dans d'autres pays dont on pourrait s'inspirer. Le Président de la république pense que c'est possible de profiter de ces expériences, mais que le Burundi qui commence à peine de lutter contre la corruption ne pourrait pas se mesurer aux USA, au Rwanda, à l'Ouganda ; il y a tout un pas. Mais et surtout, il y a un problème de moyens.

Pour enclencher cette lutte, le Président indique qu'il a fallu demander des soutiens aux partenaires comme la Banque Mondiale pour nous aider à aller de l'avant dans la lutte contre la corruption et autres malversations connexes. Il a fallu donc que l'on soit épaulé par la

Banque Mondiale et bien d'autres organisations, a-t-il souligné, parce que ça demande énormément de moyens.

Aujourd'hui quand on dit qu'il faudra informatiser tous les services de l'Etat, c'est aussi un moyen de lutte contre la corruption, mais cela demande encore une fois beaucoup de moyens, quand nous savons que le Burundi vit actuellement à plus de 50% de l'aide extérieure. La pauvreté est aussi un facteur qui doit être compris dans la lutte contre la corruption.

Tout en reconnaissant que le Burundi ne peut pas être comparé aux autres pays actuellement avancés, qui ont connu certes des difficultés, mais qui ont fait quand même des efforts avec le temps, le Président est satisfait de voir que depuis quelques deux ans que l'on a commencé à faire face à ce fléau, il y a des résultats positifs qui doivent être encouragés.

Revenant sur la stratégie d'avoir des organes de contrôle indépendants comme l'Inspection Générale de l'Etat qui devrait dépendre du Parlement pour plus d'efficacité, le Président estime qu'il s'agit là des gymnastiques de bonne volonté pour comprendre et prendre des orientations appropriées.

Il a terminé son intervention en félicitant les Ministres et les autres Burundais, tout comme les autres partenaires au développement du pays qui nous accompagnent dans la lutte contre la corruption. Il a affirmé que c'est un début qui est difficile, mais qu'il est sûr et certain que nous allons continuer à avoir un succès là-dedans.

Après ces compléments apportés par le Président de la république, les participants à la Retraite ont échangé en groupe sur :

- Groupe thématique sur les mesures innovantes préventives et répressives pour lutter contre le phénomène de la corruption.
- Groupe thématique sur les stratégies participatives des réformes pour la lutte contre la corruption et les malversations économiques.

Pour donner le sens exact à la retraite, les membres du Gouvernement ont eu un huis-clos pour échanger en toute intimité.

III. Cérémonies de clôture

La retraite qui avait commencé le 16 Septembre s'est clôturée le 18 Septembre 2008 à 15H00. Les cérémonies de clôture ont été marquées par deux étapes importantes, à savoir :

- La lecture des recommandations générales
- Le discours de clôture par S.E. Monsieur le Président de la République

Lorsque fut venu le temps de procéder à la clôture officielle de la Retraite gouvernementale, S.E. Monsieur le Président de la République a commencé par rendre grâce à Dieu le Tout Puissant en disant: « Que le Dieu Tout Puissant, qui nous a accordé la faveur de vivre jusqu'à ce jour et qui nous a donné la grâce de passer trois jours dans une Retraite Gouvernementale, soit glorifié ».

Après ce mot d'action de grâce, le Président est revenu sur l'importance de cette retraite gouvernementale en réaffirmant que : « dans la vie d'un homme comme celle d'une Nation, nous avons toujours besoin d'un temps fort pour réfléchir sur qui nous sommes, sur la mission qui est la nôtre et sur les stratégies et les actions à mener pour rendre de meilleures prestations au Peuple Burundais qui nous a fait confiance ».

Revenant sur les thèmes abordés au cours de la retraite, le Président n'a pas manqué de revenir sur les recommandations formulées au terme de cette retraite, invitant les membres du Gouvernement à s'en approprier : « Nous aurons aussi compris que la Bonne Gouvernance et la lutte contre la corruption requièrent la volonté et l'engagement de tous. ».

Il a aussi apprécié les séances à huis-clos qui ont « permis aux membres du Gouvernement de se dire certaines vérités sans complaisance, mais dans l'esprit constructif de correction fraternelle ».

Comme déjà dit, cette retraite a été un moment privilégié pour évaluer le pas franchi et ce qui reste à faire, afin d'initier des réformes favorables au développement durable, le Président de la République invite les membres du Gouvernement à ne pas se laisser décourager par les faiblesses et les menaces mises en évidence au cours de cette retraite. Il les reconforte en déclarant : « Nous avons l'obligation de réussir ensemble la mission que le Peuple nous a confiée, et comme nous ne sommes plus dans un Gouvernement de Transition où la tendance partisane paralyse l'action du Gouvernement, nous nous devons de renforcer les acquis et corriger les blocages internes par une plus grande collaboration entre les Ministères pour une cohérence d'actions ».

Après avoir constaté que le fléau de la corruption n'est pas seulement burundais mais mondial, le Président appelle à un changement de mentalité en matière de perception de la corruption et des malversations économiques, et souligne la nécessité d'une synergie nationale et d'une coopération internationale effective dans le processus d'éradication de ce mal du siècle.

Il a réaffirmé l'engagement du Gouvernement d'aboutir à la formule : « tolérance zéro à la corruption et aux malversations économiques ». Il a demandé au Ministre à la Présidence en charge de la Bonne Gouvernance d'informer « régulièrement le Gouvernement de l'état d'avancement des dossiers dans ce combat et des nécessités des mesures conservatoires et des lois à prendre ou à réviser pour la réussite de ce pari ».

En matière des réformes, le Président est revenu sur la nécessité d'informer et de sensibiliser le peuple sur la problématique foncière, la privatisation, l'intégration régionale et l'équité sociale. Le Gouvernement continuera les réformes déjà entamées et prendra compte des orientations pertinentes qui ont été formulées, en particulier « cette nécessité d'une unité de coordination des réformes en cours ».

Vu la nécessité de tenir le peuple constamment informé sur les actions prioritaires du Gouvernement, le Président a demandé à Madame la Ministre en charge de la Communication de présenter « un plan global de communication de l'action gouvernementale pour valoriser les acquis et informer le public sur les réalisations et les réformes en cours ».

En attendant l'élaboration de ce plan global de communication, le Président a invité « tous les membres du Gouvernement à communiquer au moins une fois par trimestre aux média les réalisations et les défis rencontrés ».

Il a terminé son discours en remerciant le Grand Séminaire Jean Paul II pour avoir accueilli cette retraite, le Projet USAID Burundi Policy Reform qui a appuyé logistiquement les assises de cette retraite.

Il n'a pas oublié d'exprimer sa satisfaction « pour la qualité et l'engagement des experts » pour leur contribution à la réussite de cette retraite.

Son souhait « est que le Gouvernement Américain continue à apporter sa coopération au Peuple Burundais ».

IV. Recommandations générales

Du 16 au 18 septembre 2008 s'est tenue à Gitega au Grand Séminaire Jean Paul II une retraite gouvernementale regroupant les Ministres et Vice Ministres, les Chefs de cabinet du Président de la République et des Vice Présidents de la République, ainsi que les conseillers principaux du Président et des Vice Présidents de la République.

Ouverte par son Excellence le Président de la République, la retraite gouvernementale avait comme objectifs :

- Renforcer les compétences et l'habileté du Gouvernement
- Prendre connaissance des conclusions et recommandations des tables rondes sectorielles
- Susciter l'adoption des mécanismes participatifs et inclusifs des processus de réforme comme mode de gouvernement
- Raffermer les énergies horizontales entre ministères et la cohésion de l'action gouvernementale
- Identifier des réformes prioritaires à réaliser

Les thèmes retenus par la retraite sont :

- Les réformes prioritaires dans le domaine économique en matière d'intégration régionale, de privatisation et de développement du secteur privé ;
- Les réformes prioritaires dans le domaine de l'équité sociale notamment en matière foncière, en matière d'éducation et en ce qui concerne l'enfance en difficulté ;
- Les standards internationaux de lutte et de prévention contre la corruption notamment les mesures préventives.

A l'issue de la retraite les participants ont formulé les recommandations suivantes au sujet des réformes prioritaires devant être entreprises sans délais par le gouvernement.

IV.1. Le domaine économique

IV.1.1. L'Intégration régionale

La question de l'Intégration régionale a retenu l'attention des participants qui ont reconnu l'impérieuse nécessité de respecter la date du 1^{er} juillet 2009, date à laquelle tous les pays membres de la communauté Est- Africaine devront avoir formé une Union Douanière effective.

Pour cela les participants ont recommandé la mise en œuvre urgente du protocole sur l'union douanière de l'EAC. A cet effet, les mesures de réforme ci-après sont à mettre en application sans délais.

- L'adoption d'une loi portant suppression des droits de douane sur les produits originaires des pays membres de l'EAC.
- L'adoption de la loi instaurant le tarif extérieur commun.
- L'élimination de toutes les barrières non tarifaires par la mise en œuvre des Mesures convenues au plan régional.
- L'introduction de la TVA à la place de la taxe de transaction.
- La création de l'office burundais des recettes en vue d'harmoniser la gestion des finances publiques à celles des autres pays membres.
- L'harmonisation de la période de l'exercice fiscal avec celle des autres pays de la communauté qui va du 1^{er} juillet au 30 juin, au lieu du 1^{er} janvier au 31 décembre en vigueur au Burundi.
- L'harmonisation de la législation économique avec celle des autres pays membres.
- La conduite de toutes actions nécessaires en direction de la population en vue de susciter leur adhésion.
- La promotion et le renforcement du dialogue entre l'employeur et l'employé notamment entre l'Etat et les salariés et le patronat et les employés.

IV.1.2. La privatisation

En ce qui concerne le 2^{ème} sous thème relatif à la privatisation, les participants ont convenu de lever tous les obstacles qui freinent jusqu'à présent la conduite normale du processus de privatisation des entreprises publiques. A cet égard ils ont recommandé les mesures prioritaires de réformes ci- après :

- La révision de la loi sur la privatisation en vue de la rendre plus précise et plus anticipative.
- La restructuration des organes chargés de la privatisation en vue d'augmenter leur efficacité et leur rendement. Ces organes sont le Comité Interministériel de Privatisation CIP et le Service chargé des Entreprises Publiques SCEP

- La redéfinition du rôle du SCEP en matière de privatisation.
- La création d'un organe chargé du suivi des décisions du CIP.

Les participants ont rappelé que les secteurs dans lesquels évoluent les entreprises publiques à privatiser sont déjà libéralisés. Ils invitent par conséquent les investisseurs potentiels à venir y entreprendre leurs affaires sans limitations.

IV.1.3. Le développement du secteur privé

En plus de l'intégration régionale et de la privatisation, la retraite gouvernementale s'est penchée aussi sur le développement du secteur privé. Reconnaisant le rôle moteur du secteur privé dans le développement national, les membres du Gouvernement ont recommandé des mesures prioritaires de réforme en vue de permettre à ce secteur de jouer pleinement le rôle qui est le sien. Il s'agit de :

- La révision de la législation en vue de promouvoir les investissements locaux et étrangers, notamment celle en rapport avec le code du commerce, à savoir le code foncier, le code des sociétés, le code des douanes, le code fiscal, la législation sur la concurrence, etc.
- La promotion des services financiers en faveur des producteurs. Services bancaires et services d'assurances
- La promotion d'une justice qui protège les investissements
- Le développement des infrastructures de base : Energie, Transports, Télécommunications, etc.
- L'instauration d'un guichet unique en faveur des investisseurs au sein de la prochaine agence de promotion des investissements et des exportations
- Le renforcement du Bureau Burundais de Normalisation, (BBN)
- La garantie de la prévisibilité et de l'automatisme des avantages à accorder aux investisseurs

IV.2. L'équité sociale

IV.2.1. La problématique foncière

Abordant le 2^{ème} thème relatif à l'équité sociale, les membres du Gouvernement se sont d'abord penchés sur la problématique foncière dont les enjeux sont énormes en termes de consolidation de la paix, de sauvegarde et de protection de la ressource terre et enfin de sécurisation foncière. C'est en tenant compte de ces enjeux que les participants ont proposé les mesures prioritaires de réforme ci-après :

- La révision du code foncier dans le but notamment de la limitation du morcellement excessif des propriétés foncières et des conflits fonciers
- La révision du code de l'environnement et de la loi sur le domaine public de l'hydraulique

- Le retour des terres domaniales illégalement attribuées et les terres domaniales attribuées légalement mais non mises en valeur
- La révision du statut des paysannats
- La mise dans le domaine de l'Etat les marais et les bas fonds afin d'éviter leur exploitation anarchique actuelle qui conduit à leur dégradation

IV.2.2. Enfance en difficulté

Après avoir échangé sur la problématique foncière, les participants ont abordé le sous-thème de l'enfance en difficulté à propos duquel ils ont émis les mesures urgentes de réforme telles que reprises ci-après :

- Promulgation du code pénal révisé pour protéger l'enfant en difficulté
- Vote d'une loi spéciale pour la protection de l'enfant en difficulté (prévention, protection et répression)
- Adoption au conseil des ministres et mise en application de la politique nationale en faveur des orphelins et autres enfants vulnérables
- Création des maisons de correction pour les mineurs en conflit avec la loi (centres d'accueil, de rééducation et de réinsertion socio-économique fonctionnels)
- Responsabilisation des communautés pour une prise en charge des Orphelins et Enfants Vulnérables, OEV (réinsertion communautaire, adoption)

IV.2.3. Education

- Refondre et réadapter les programmes aux besoins de l'intégration régionale et au développement
- Généraliser l'apprentissage et l'enseignement des techniques de l'information et de la communication à tous les niveaux
- Rééquilibrer l'anglais et le français dans le cursus scolaire
- Multiplier les écoles techniques et professionnelles (au moins une par province)
- Finaliser l'alignement de notre système de formation universitaire au système LMD (licence, maîtrise et doctorat) et négocier entretemps des accords bilatéraux et régionaux de reconnaissance et équivalence des diplômes, ainsi qu'un délai moratoire pour terminer l'harmonisation
- Assurer une répartition équitable des écoles (une école primaire par colline, un collège communal par zone, une école technique par province...)
- Harmoniser le statut des fonctionnaires (salaires, logement et autres avantages)
- Multiplication et motivation des formateurs
- Réintroduire le salut du drapeau et le chant de l'hymne national à l'école primaire pour inculquer aux jeunes enfants l'amour de la patrie
- Adapter les cours des travaux pratiques aux besoins socio- professionnels pour les préparer à affronter la vie

IV.2.4. Santé

- Augmenter la part du budget alloué à la santé
- Améliorer les mécanismes de distribution des Anti Rétroviraux (ARV) pour réduire les distances à parcourir par les malades

- Accélérer la mise en place des programmes spécifiques sur les maladies endémopandémiques ayant un caractère de santé publique, notamment le Programme National de Lutte contre le Paludisme qui reste la première cause de mortalité au Burundi
- Promouvoir des activités de prévention et de traitement à base communautaire
- Mettre en place des politiques de développement des ressources humaines
- Rendre la vaccination obligatoire
- Rendre le planning familial opérationnel par la sensibilisation et l'éducation des populations
- Créer une structure d'assurance maladie pour le secteur informel
- Alléger les circuits de remboursement des prestations médicales
- Réhabilitation, développement et équipement des infrastructures sanitaires en vue d'accélérer la réalisation des OMD

IV.3. La lutte contre la corruption

Après avoir écouté une communication sur les standards internationaux de prévention et de lutte contre la corruption, en mettant un accent particulier sur les mesures préventives, les membres du Gouvernement ont réfléchi sur les mesures innovantes préventives et répressives pour lutter contre le phénomène de la corruption, et ont retenu les mesures reprises ci-dessous :

IV.3.1. Prévention

- Contractualisation + rémunération basée sur les performances
- Obligation de suivi par l'autorité + communication des résultats
- Informatisation accélérée des services de recettes
- Déclaration des biens à l'entrée en fonction et à la sortie, renouveler cela annuellement
- Mise en place d'une juridiction compétente pour recevoir ces déclarations
- Protection financière et matérielle des autorités susceptibles d'être tentées
- Renforcement des capacités du personnel de répression (formation et moyens de travail)
- Initiation des actions récursives
- Recensement des diplômes falsifiés et punir sévèrement les propriétaires

IV.3.2. Répression

- Application rigoureuse de la loi anti-corruption
- Révision de la loi anti-corruption pour notamment éliminer certaines exceptions
- Saisie et extradition des biens des personnes auteurs des actes de détournements

1. Information et sensibilisation

- Vulgarisation de la loi anti-corruption + traduction de la loi en kirundi
- Sensibilisation de la population dans le but d'extirper la peur

IV.3.3. Les stratégies participatives des réformes pour la lutte contre la corruption et les malversations économiques

Après avoir constaté que beaucoup d'efforts sont faits mais de manière isolée, et qu'il y a parfois des cas de suspicion entre les acteurs, le Gouvernement accusant la Société civile et vice versa, les membres du Gouvernement ont retenu quelques stratégies participatives pour endiguer progressivement le phénomène de la corruption, telles qu'elles sont reprises ci-dessous :

- Sensibiliser la population sur ses droits et ses devoirs en matière de gestion de la chose publique
- Identifier tous les cas de corruption et de malversations possibles et les communiquer au public le plus large possible, vu que les gens ne savent pas si tel acte ou tel autre est un acte de corruption
- Faire connaître les programmes du Gouvernement et les budgets y alloués et faire connaître aux responsables des différents services l'obligation de rendre compte de la gestion de la chose publique
- Mettre en place des mécanismes favorisant la dénonciation des cas de corruption et de malversations économiques en s'inspirant des pratiques en cours dans les services des douanes
- Protéger ceux qui dénoncent la corruption et les malversations économiques
- Favoriser la transparence dans la gestion de la chose publique, en évitant par exemple qu'un Ministre soit autorisé à signer seul une dépense de plusieurs milliards
- Mettre en place un cadre permanent de dialogue et de concertation sur les questions relatives à la corruption et aux malversations économiques

V. Emissions radiophoniques de la retraite gouvernementale

En marge de la Retraite Gouvernementale, une série de trois émissions radiophoniques a été organisée. Chaque émission, d'une durée d'une heure, portait sur une des thématiques clés de la Retraite et passaient en direct grâce à un émetteur mobile sur la radio Isanganiro à partir d'un studio aménagé dans les enceintes du Grand Séminaire Jean-Paul II. Elles étaient animées par deux journalistes de cette radio entourés d'invités de marque de la Retraite concernés par les thématiques en question et réalisées par le Conseiller Médias du projet USAID Burundi Policy Reform, M. Gérard Nzohabona. Le but de ces programmes radiophoniques était de deux niveaux : creuser en profondeur les thématiques traitées au cours de la Retraite pour éclairer davantage l'opinion et assurer plus de visibilité à cette rencontre de l'exécutif.

1. Mardi 16 septembre 2008

Thème du jour : *Bonne gouvernance et lutte contre la corruption*

Invités : le Ministre d'Etat à la Présidence chargé de la Bonne Gouvernance, de la Privatisation, de l'Inspection Générale de l'Etat et des Collectivités Locales, Monsieur Martin

Nivyabandi et le Consultant international en matière de bonne gouvernance, Monsieur Eugène Ntaganda.

Synthèse de l'émission :

Le Ministre en charge de la Bonne Gouvernance est intervenu sur les efforts du Gouvernement Burundais pour endiguer la corruption.

Sur ce plan, la volonté du Gouvernement n'est plus à prouver. En témoignent les différentes institutions et lois mises en place pour combattre efficacement le fléau : Brigade anticorruption, Cour anticorruption et Parquet Général près la Cour anticorruption, cour des comptes pour vérification des comptes de l'Etat, Commissariat Général près la Brigade anticorruption ainsi que l'Inspection Générale de l'Etat et la Loi anticorruption. Le Ministre a passé en revue chacune de ces institutions en parlant de l'état d'avancement de leurs activités respectives et des relations des unes et des autres. Pour la plupart, elles sont fonctionnelles depuis plus d'un an et les résultats sont déjà probants, pour preuve les centaines de missions de francs récupérés grâce à leur action combinée. Quant à la loi anticorruption, elle détermine les sanctions selon la gravité du crime commis en la matière. Mais elle ne fait pas que sanctionner puisqu'elle protège et motive ceux qui dénoncent des cas de corruption par une rémunération de 10% de la valeur des fonds récupérés. Le texte prévoit également des sanctions en cas de dénonciations mensongères.

De son côté, le Consultant international s'est appesanti sur la Convention internationale anticorruption en parlant des obligations des Etats l'ayant ratifiée. C'est le cas du Burundi dont la mise en place des institutions ci-haut citées et, surtout, un ministère en charge de la bonne gouvernance prouve sa volonté de respecter ses engagements en matière de lutte contre la corruption. Mais un long chemin reste à parcourir et des mesures d'accompagnement doivent être prises pour un combat plus efficace contre ce fléau.

2. Mercredi 17 septembre 2008

Thème du jour : *Equité sociale et Problématique foncière*

Invités :

- la Ministre de la Solidarité Nationale, du Rapatriement, de la Reconstruction Nationale, des Droits e la Personne humaine et du Genre, Mme Immaculée Nahayo et la Conseillère Société Civile du projet USAID Burundi Policy Reform, Mme Juliette Kavabuha pour les 30 premières minutes sur **l'équité sociale**.
- la Ministre de la Solidarité Nationale, du Rapatriement, de la Reconstruction Nationale, des Droits e la Personne humaine et du Genre, Mme Immaculée Nahayo et le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et des Travaux Publics, M. Anatole Kanyenkiko sur **la problématique foncière**

L'équité sociale et la problématique foncière ont été combinées parce qu'elles sont en corrélation sur plusieurs plans. C'est pour cette raison que la Ministre en charge de la Solidarité Nationale a été conviée à participer dans les deux débats.

Synthèse de l'émission :

- La première partie a particulièrement insisté sur les franges les plus vulnérables de la population burundaises : les enfants de la rue, les rapatriés sans terre ou encore les prostituées. La Ministre a décliné les différentes politiques mises en place par le Gouvernement pour venir en aide à toutes ces catégories de personne. Elle a néanmoins reconnu que les moyens ne suivent pas toujours et que, parfois, certains délaissent des programmes de réinsertion mis en place pour eux pour retourner dans leur vie d'antan. En ce qui concerne les prostituées, elle a salué le rôle joué par la police des mœurs et appelé tant les filles et femmes qui s'adonnent à ce métier que les hommes qui font appel à celles-ci de se ressaisir.
- Mme Juliette Kavabuha, elle, s'est félicitée de l'action du Gouvernement en faveur des vulnérables. Mais elle a recommandé davantage d'efforts car, selon elle, les moyens sont parfois là, mais leur usage laisse à désirer.
- La seconde partie a mis en exergue le délicat processus de réforme du code foncier. Le Ministre en charge de l'Aménagement du Territoire a ainsi informé l'opinion de la mise en place d'un comité technique interministériel chargé de l'élaboration de la lettre de politique foncière et de l'organisation de la révision du code foncier. Selon lui, à l'heure où il parlait, la question était très avancées, étant surtout donné que des consultations communales sur le sujet étaient terminées et que les textes devant régir le foncier devaient tenir compte des apports de ces consultations. Il a également été question des problèmes de terre rencontrés par des rapatriés, l'occasion pour lui d'évoquer les 141 000 hectares de terres domaniales répertoriées à travers le pays et qui attendent d'être distribuées aux ayants droits au fil du temps. En complément, la Ministre en charge du Rapatriement a parlé du travail en partenariat avec la Commission Terres et autres Biens qui est chargée de régler les litiges liés aux terres.

3. Jeudi 18 septembre 2008

Sujet du jour : *Développement Economique sous l'angle de l'Intégration Régionale*

Invités : le Consultant économiste Cyprien Mbonigaba dans le studio, l'ambassadeur Jérémie Ndayiziga, Conseiller au Vice-ministères des affaires de la Communauté Est Africaine et l'homme d'affaires Donatien Bihute au téléphone.

Synthèse de l'émission : les trois participants à l'émission se sont complétés sur l'apport de l'intégration du Burundi à la Communauté Est Africaine. Selon eux, le pays ne peut que gagner. Ils ont tous reconnu des retards qu'accuse le Burundi par rapport aux autres pays de la sous-région : manque d'infrastructures, absence de soutien du secteur privé, manque d'esprit d'entreprise, lourdeur administrative, corruption, impôts et droits de douanes élevés... Mais ils ont confiance que le Burundi s'adaptera au fur et à mesure. La question de barrière linguistique a également été soulevée et, ici, les avis étaient plutôt partagés : certains défendent la thèse de la nécessité voire de l'impératif d'apprendre en masse la langue anglaise pour de meilleurs échanges avec les autres pays membres de la communauté qui, eux, sont anglophones alors qu'un autre estime que le Burundi peut bien rester francophone sans aucun danger, donnant l'exemple de pays européens qui s'intègrent facilement dans l'Union Européenne sans pour autant s'aliéner à une quelconque langue étrangère.

Néanmoins, le débat s'est terminé sur un consensus, l'intégration doit être globale pour être fructueuse.

VI. Synthèse des fiches d'évaluation de la retraite

Au terme de cette retraite, et bien avant les cérémonies de clôture, il a été demandé aux membres du Gouvernement de remplir une fiche d'évaluation et ce de façon anonyme. En voici la synthèse.

- **Selon votre appréciation, en quoi la retraite vous aura été utile. En quoi la retraite pourrait contribuer à des changements au niveau de votre vision et de votre action en tant que membre du Gouvernement ?**
- Amélioration de la vision transversale des problèmes prioritaires du pays
- La retraite m'a élargi la vision sur les réformes prioritaires à initier
- Elle a été utile car après avoir identifié les réformes nécessaires à faire, il a été relevé les stratégies à prendre pour atteindre des résultats satisfaisants
- La retraite pourrait contribuer à des changements au niveau de la vision et l'action dans le volet collaboration interministérielle, la compréhension et l'amélioration des prestations et conséquemment de rendement
- La retraite a été un cadre approprié pour parler des défis de l'heure. Cependant, le temps imparti n'est pas suffisant pour débattre de tous les contours. C'est un rappel à l'ordre des responsables
- La retraite m'a donné une vision holistique en matière d'organisation de notre pays en vue d'améliorer la gouvernance
- Cette retraite a été un enrichissement mutuel des points de vue
- La retraite a été une occasion de prise de conscience accrue sur les réformes prioritaires à envisager
- Ce fut une responsabilisation des premiers décideurs
- La retraite que j'appellerai plutôt « atelier ou séminaire » a été bénéfique en ramenant les membres de l'Exécutif, moteur et initiateur des réformes à avoir une vision commune sur les réformes prioritaires dans certains domaines. Ceci renforce le dynamisme et la synergie dans l'action
- Amélioration de nos connaissances en matière de lutte contre la corruption
- La retraite gouvernementale peut contribuer à des changements au niveau de notre vision parce qu'on se donne le temps de réfléchir, de repenser l'action, de corriger les failles et de redresser le tir
- Notre action va s'améliorer car on va désormais privilégier la consultation avant toute conduite de réformes. Etant initiateur et conducteur de réformes, cette retraite permettra d'améliorer la programmation
- **Selon vous, quel suivi adéquat pourriez-vous réserver aux conclusions et aux recommandations issues de cette retraite ?**
- Si possible, les recommandations opportunes seront incluses dans les plans d'actions annuelles car les plans stratégiques sont déjà adoptés ou en cours d'adoption
- Selon moi, le suivi sera fait par les Ministères qui avaient déjà dans leurs attributions les différentes réformes

- Une évaluation régulière, périodique doit être mise en place probablement trimestrielle
- Un cadre de dialogue entre Ministres est à mettre en place
- Les conclusions et les recommandations doivent être traduites rapidement en un plan d'actions avec des échéances précises et une responsabilisation claire. Ce plan d'actions doit être adopté par le Gouvernement
- Les conclusions et recommandations devront être suivies d'un calendrier d'exécution et d'évaluation régulière
- Le suivi adéquat se fera en premier lieu au niveau du Conseil des Ministres, une fois par mois et sera poursuivi dans chaque département ministériel
- Fixer un calendrier pour évaluation
- Un plan d'actions devrait être élaboré au niveau du Gouvernement car ces conclusions impliquent des actions concertées de tout le Gouvernement
- Rendre disponibles les moyens de leur mise en œuvre
- Assurer la mise en œuvre
- Le Projet USAID Burundi Policy Reform doit créer un cadre de suivi tout comme il faudra créer un cadre d'évaluation
- Le suivi serait d'élaborer un plan d'action réaliste et d'évaluer l'étape franchie dans la conduite des processus de réformes

3. Comment appréciez-vous l'organisation, la logistique et le choix des thématiques de cette retraite ?

	Assez bon	Bon/ Moyen	Très Bien	Pas Original	Judicieux	O.K.
Organisation	x ¹ (1)	xx ² xxxxxx (8)	xxxx ³ xx (6)			
Logistique	x ⁴ xx(3)	Xxxxxx (6)	Xxxx (4)			X (1)
Choix des thèmes	x ⁵ (1)	Xxxxx (5)	Xxxxxxxx (8)	X (1)		

¹ L'idéal aurait été que les membres du gouvernement dorment sur un même site, mangent ensemble et partagent les soirées.

² La retraite devrait être gouvernementale et non composite

³ Les conférenciers et le modérateur faisaient tout à la fois. Nécessité d'une équipe d'appui technique

⁴ L'organisateur n'avait pas prévu les accommodations des agents de sécurité

⁵ Les thèmes étaient vastes et peu de temps imparti